

adopté

SÉNAT

le 4 nov. 1975.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de l'Avenant modifiant la Convention générale sur la Sécurité sociale conclue entre la France et la Yougoslavie le 5 janvier 1950, modifiée et complétée par les avenants des 8 février 1966, 13 février 1969 et 31 janvier 1973, signé à Paris le 30 octobre 1974.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Avenant modifiant la Convention générale sur la Sécurité sociale conclue entre la France et la Yougoslavie le 5 janvier 1950, modifiée et complétée par les Avenants

Voir les numéros :

Sénat : 441 et 508 (1974-1975).

des 8 février 1966, 13 février 1969 et 31 janvier 1973, signé à Paris le 30 octobre 1974, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 4 novembre 1975.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

(1) Voir le document annexé au n° 441 (1974-1975) Sénat.